



Bénéficiaire d'une expertise

Le Diagnostic Énergie

Le Diagnostic Énergie est réalisé par un expert dûment mandaté par votre CCI. Il vous permet d'obtenir un bilan de la situation énergétique globale de votre industrie et de chiffrer les travaux d'économie d'énergie et leur temps de retour sur investissement.



CONNAÎTRE
précisément les
consommations
de vos différents
équipements



CHIFFRER
les économies d'énergie,
le coût des travaux
et le retour sur
investissement



BÉNÉFICIER
d'un plan d'actions
complet et hiérarchisé
et d'indicateurs
pertinents

AVANTAGES

- Des **campagnes de mesure** sur vos équipements pour disposer d'une **cartographie** précise de vos **consommations énergétiques**
- L'aide d'un expert pour identifier de nouveaux **potentiels d'économies d'énergie**
- Un rapport complet avec des **solutions d'optimisation chiffrées** et priorisées vous permettant une prise de décision rapide
- En option, la possibilité d'acquérir du matériel de comptage et/ou de réaliser une **étude d'opportunité sur le photovoltaïque** en autoconsommation
- **Subvention automatique** de l'ADEME et de la Région sans aucune démarche à effectuer

DÉROULEMENT

1. Nous définissons avec vous vos objectifs et validons vos besoins (cahier des charges personnalisé)
2. Nous consultons des prestataires présélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres de la CCI, sur la base de ce cahier des charges
3. Nous choisissons, avec votre accord, le bureau d'études
4. Le diagnostic est réalisé dans votre entreprise
5. Le bureau d'études vous remet un rapport complet de ce diagnostic et en assure la restitution commentée sur site
6. Le bureau d'études réalisera 2 demi-journées de suivi et d'aide à la mise en place des préconisations à 3 et 6 mois après la remise du rapport



PRÉREQUIS ET MODALITÉS

- ▶ Être une industrie ou avoir un process industriel
- ▶ Ne pas être concerné par l'audit énergétique obligatoire (*entreprises ayant, sur la base du numéro SIREN, soit plus de 250 salariés, soit un chiffre d'affaires annuel supérieur de 50 M€ et un bilan dépassant 43 M€*)
- ▶ Les actions d'économie d'énergie proposées portent en priorité sur le process et les utilités, et parfois de façon complémentaire sur l'enveloppe du bâtiment.

COÛT

- ▶ Il est variable en fonction de la taille et de la complexité de votre site mais le prix jour a été fixé par la CCI avec chaque intervenant, dans le cadre d'un marché public
- ▶ La CCI consulte les prestataires sélectionnés qui envoient un devis personnalisé
- ▶ Une fois le prestataire choisi, la CCI passe commande de la prestation et assure son suivi
- ▶ Vous bénéficiez d'une **aide de 60 % de l'ADEME**
- ▶ **Vous n'avez pas à faire d'avance de trésorerie sur l'aide, ni de dossier à déposer, vous ne payez que votre quote-part de 40 %**

VOTRE CONTACT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Élodie Roppé
Tél. 03 86 60 61 53
e.roppe@nievre.cci.fr

environnement.bfc.cci.fr



Un programme financé par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté et déployé par les CCI de Bourgogne Franche-Comté

MOBILISONS LES ÉNERGIES & PRÉSERVONS VOS RESSOURCES